

*L'Association québécoise de voile adaptée (AQVA) et le Yacht-Club Royal Saint-Laurent (YCRSL) vous invite à participer à une course-poursuite de la Défi Sperry. Sous le thème: **Des marins au soutien des marins**. Les fonds amassés lors de cet événement seront versés à l'AQVA pour aider la voile adaptée.*



Course-poursuite du Défi Sperry

Le samedi 26 août 2017

Avis de course



1. Organisation

La course aura lieu sur le Lac St-Louis, Dorval, Québec. Cet événement est organisé par le Yacht-Club Royal Saint-Laurent en collaboration avec L'Association québécoise de voile adaptée.

2. Régie

La régata est régie par les règles telles que définies dans les Règles de course pour voiliers.

3. Éligibilité et admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux ayant un handicap de temps-sur-distance (TD) valide de la SLVYRA.

4. Frais d'inscription

Il n'y a pas de frais d'inscription. Chaque bateau est encouragé à faire une levée de fonds au profit de l'AQVA. Il n'y a aucun minimum, mais chaque dollar recueilli aide cette louable cause. Un reçu de bienfaisance sera émis pour la totalité du montant de chaque don. Les paiements peuvent être faits en ligne à www.aqva.org/fr/defi-sperry-challenge ou en personne au Yacht-Club Royal Saint-Laurent (1350 Bord-du-lac, Dorval QC H9S 2E3).

5. Dons

Il y a trois niveaux de donateurs. Le niveau Or pour les bateaux qui auront amassé un minimum de 1000 \$. Le niveau Argent requière un minimum de 500 \$. Le Bronze ne requière aucun don minimum. Les donateurs peuvent donner directement, en indiquant le nom du bateau qu'ils parrainent.

6. La cause

Veuillez visiter le <http://youtu.be/zcgQT1WPvZ0> pour connaître l'AQVA davantage.

7. Inscription

Les inscriptions en ligne à www.aqva.org/fr/defi-sperry-challenge.

8. Horaire

Une (1) course est à l'horaire. Le signal d'avertissement est prévu pour 13h30 le samedi 26 août 2017. Les temps de départ pour chaque voilier seront envoyés par courriel aux skippers et affichés sur le babillard officiel du Yacht-Club Royal Saint-Laurent au plus tard à 11 h le matin de la course.

9. Instructions de course

Les Instructions de course ainsi que les temps de départ seront envoyés par courriel aux skippers et affichés sur le babillard officiel du Yacht-Club Royal Saint-Laurent au plus tard à 11 :00hrs le matin de la course.

10. Parcours

Le parcours incluant une description des bouées sera défini dans les Instructions de course.

11. Places à quai pour la nuit

Les bateaux participants seront autorisés à passer la nuit du vendredi et/ou samedi 25-26 août 2015 dans le port du Yacht-Club Royal Saint-Laurent, sans frais.

12. Prix

Les prix seront décernés au Yacht-Club Royal Saint-Laurent dès que possible après la fin de la course. La Coupe McAuslan sera attribuée au grand vainqueur.

13. Encan silencieux

Il y aura un encan silencieux après la course au Yacht-Club Royal Saint-Laurent, aux bénéfices de l'AQVA.

14. Souper/Danse

Tous les participants et amis sont invités à souper (\$) au Yacht-Club Royal Saint-Laurent après la course et à profiter d'une soirée de musique et de danse.

15. Déni de responsabilité

Les concurrents sont entièrement responsables pour leur propre sécurité, que ce soit à flot ou sur le terrain, que ce soit dans l'Avis de course ou les Instructions de voile ou nulle part ailleurs ne réduira cette responsabilité. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Consultez à cet égard la règle 4 de l'ACY, Décision de courir. L'entité responsable de l'organisation, le Comité de course, et toute autre partie n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou blessures corporelles ou décès survenus en conjonction avec, avant, pendant ou après, la régata.

16. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une couverture d'assurance suffisante à l'égard des dommages causés à des tiers.

17. Renseignements supplémentaires

Pour tout complément d'informations, veuillez communiquer avec info@aqva.org ou le Yacht-Club Royal Saint-Laurent au 514 631-2720.